

Concertation citoyenne et scientifique sur le dépistage du cancer du sein

« CONTRIBUTION OUVERTE »

ACORDE – Avril 2016

ACORDE est l'« Association des Coordonnateurs pour le Dépistage des cancers » et a été créée en 2000. Elle a pour objet de promouvoir le rôle et les missions du médecin coordonnateur des campagnes de dépistage, d'assurer l'information et la communication entre les membres, d'identifier les besoins de formation et promouvoir la formation initiale et continue des coordonnateurs, et enfin de permettre la valorisation et le développement de pratiques communes.

Forte de 100 membres fin 2015, elle dispose depuis 2002 de représentants dans les groupes nationaux de pilotage, réflexion, suivi ou de travail, ce qui lui permet d'intervenir dans la conception et l'organisation des campagnes de dépistage organisé des cancers. Elle initie des travaux concernant les programmes de dépistage et participe activement aux études menées dans ce domaine.

RESUME

Les médecins coordonnateurs, responsables localement du dépistage organisé du cancer du sein réaffirment la qualité de ce programme de santé publique, le caractère fédérateur de celui-ci autour de la santé des femmes et les évolutions qui leur semblent nécessaires.

LES MEDECINS COORDONNATEURS

Le programme de dépistage organisé des cancers est géré dans chaque département par un ou plusieurs médecins de santé publique. Ces médecins hautement spécialisés, dits « médecins coordonnateurs des structures de gestion », dirigent les relais territoriaux des programmes, les structures de gestion, le plus souvent à l'échelle du département.

Ils sont chargés de l'application des programmes de dépistage organisé des cancers, cancer du sein et cancer colorectal dans tous les départements de France, et du cancer du col de l'utérus dans les départements pilotes avant la généralisation prochaine de ce programme.

En tant que spécialistes de terrain et afin d'apporter leur contribution et leur expérience aux évolutions nécessaires des programmes qui évoluent au rythme de leur application de terrain et des avancées médicales.

Les médecins coordonnateurs sont chargés de l'application stricte du cahier des charges national du programme de dépistage, ce cadre réglementaire garantissant l'uniformité et la qualité de son application sur tout le territoire.

QUALITE

Le programme de dépistage organisé a institué les normes de contrôle de qualité technique des mammographes ainsi que le suivi de leurs performances. Ceci a permis une progression de la qualité du parc des appareils pour que les femmes puissent bénéficier d'examens réalisés sur des appareils contrôlés. Le programme s'adapte également aux avancées techniques des appareils.

Néanmoins la question des appareils présentant des performances moindres peut être soulevée en termes d'égalité de qualité aux dépistages.

RESEAU

Les structures de gestion sont au centre d'un réseau constitué entre les professionnels de santé, les instances nationales et scientifiques et les femmes afin de faire bénéficier à ces dernières d'un programme de santé de haute qualité.

Les structures de gestion animent également sur leurs territoires le réseau local des professionnels de santé qui sont partie prenante des décisions de santé publique prises au sein de leurs comités.

Certaines structures constituent un pôle de formation pour des stages d'étudiants, enseignements paramédicaux, et interventions dans les congrès scientifiques. Les réseaux créés à la faveur de particularités locales avec des services hospitaliers, observatoires statistiques, réseaux de cancérologie, des unités INSERM ou autre structure permettant l'extension des connaissances des dépistages et des évaluations locales directement applicables sur les territoires, mériteraient de se développer dans le cadre de leurs missions.

SURVEILLANCE DU PROGRAMME

Les données statistiques anonymes des dépistages et de leurs résultats sont centralisées nationalement et étudiées afin de vérifier la conformité des résultats attendus aux programmes et de faire évoluer ceux-ci le cas échéant. Ces études statistiques pourraient être développées afin de répondre aux questionnements sur les effets du programme et aux inquiétudes sur le surdiagnostic.

AVANTAGES DU DEPISTAGE ORGANISE

Le rythme, la régularité et le type de contrôle assurant la meilleure surveillance des femmes ont été étudiés et validés par des études internationales. Il n'est cependant pas exclu que des cancers puissent survenir dans l'intervalle de deux contrôles.

Historiquement et au fil du développement du programme, les radiologues ont accepté le principe de la deuxième lecture des clichés, c'est-à-dire de se soumettre à l'œil d'un confrère, ce qui représente un type de collaboration unique entre professionnels de santé, au service de la qualité des résultats rendus à leurs patientes. La relecture des clichés par des radiologues spécialisés permet de vérifier leur conformité technique et de découvrir certaines lésions qui n'ont pas été vues lors de l'examen (au total 6 % des cancers dépistés par le programme le sont en deuxième lecture). Cette deuxième lecture offre un avantage réel en termes de cancers dépistés par rapport aux mammographies réalisées hors programme.

L'exhaustivité et la régularité des invitations des femmes éligibles permet que celles-ci soient invitées à date fixe et que le dépistage devienne une surveillance régulière au rythme préconisé dans les études internationales.

LUTTE CONTRE LES INEGALITES

L'invitation de toutes les femmes leur garantit l'égalité d'accès à cet acte de prévention de haute qualité, quels que soient leur situation sociale ou leur lieu d'habitation. Dans le programme français les cabinets de radiologie publics ou libéraux peuvent être agréés dès lors qu'ils répondent aux critères de qualité et de formation indispensables.

Les médecins coordonnateurs sont chargés de communiquer autour du programme afin d'y amener les populations éloignées de la prévention. Ils sont initiateurs d'actions menées pour Octobre rose

avec leurs partenaires des établissements de santé, municipalités, ou autres associations. Des actions de terrain se poursuivent également tout au long de l'année.

SUIVI PERSONNALISE DES FEMMES

Quand la conclusion d'une mammographie s'avère positive (c'est-à-dire qu'une surveillance est préconisée ou que de examens sont nécessaires pour préciser une anomalie) les médecins coordonnateurs ont pour mission de s'assurer du bon suivi des femmes. Le dossier personnalisé de dépistage permet de suivre les femmes dans leur parcours de soin et, en concertation avec leur médecin ou leur gynécologue, de recueillir les données les concernant afin de définir leur statut par rapport aux futurs dépistages. Il permet également de relancer de façon personnalisée celles qui ne donnent pas suite aux examens demandés.

Les médecins coordonnateurs seraient favorables à l'extension du programme vers la prise en charge des femmes à risque élevé. En effet la prise en compte personnalisée par les structures de gestion de ces femmes qui présentent une histoire personnelle ou familiale les rendant plus vulnérables à la maladie leur semble une évolution nécessaire.

Enfin, la prise en charge financière à 100% de l'échographie, prévue dans le Plan Cancer 3, rendrait l'acte de dépistage entièrement « sans avance de frais » pour les femmes pour lesquelles une échographie est nécessaire afin de compléter leur bilan mammographique.